

VÉNÉZUÉLA.

Chronique d'un massacre annoncé

Index AI : AMR 53/11/96

Amnesty International lance aujourd'hui (jeudi 24 octobre) un appel urgent au gouvernement vénézuélien pour qu'il ordonne l'ouverture d'une enquête impartiale et exhaustive sur le massacre de 40 détenus dans la prison La Planta (quartier d'El Paraíso), à Caracas.

« Ce nouveau massacre dans une prison met une fois de plus en évidence les conditions carcérales déplorables ainsi que les violations des droits de l'homme systématiquement commises contre les prisonniers à travers tout le pays », a déclaré Amnesty International.

« Le gouvernement ne peut plus se contenter de reconnaître qu'il y a un problème : il se doit maintenant de traduire les responsables en justice et d'améliorer de manière significative ces abominables conditions de détention, afin de montrer que de telles violations ne seront pas tolérées et qu'elles ne pourront plus se produire », poursuit l'Organisation.

Mercredi 23 octobre, à 6 h 30, des membres de la Garde nationale (branche de l'armée dont certains membres sont affectés à la surveillance des prisons) ont lancé des bombes lacrymogènes et tiré à balles réelles dans des cellules du Centre de rééducation et de travail artisanal d'El Paraíso, connu sous le nom de "La Planta". Cette attaque aveugle a pris les prisonniers par surprise. Un incendie s'est déclaré et s'est rapidement propagé dans la prison surpeuplée. Des dizaines de détenus, pris au piège dans leur cellule, ont péri. Cependant, au moins trois sont décédés de blessures par balles.

Les questions que posent les familles des détenus décédés restent sans réponse. De nombreux proches ont été harcelés par les autorités parce qu'ils cherchaient à savoir ce qu'était devenu un des leurs.

Environ 1 800 détenus étaient incarcérés dans la prison d'El Paraíso, prévue pour accueillir au maximum 500 prisonniers. Les autorités avaient toujours fermé les yeux sur les affreuses conditions de détention ainsi que sur les atrocités perpétrées par les gardiens contre les détenus.

« Le pire était à craindre, mais les autorités n'ont rien fait pour l'empêcher, malgré leur soi-disant engagement en faveur des droits de l'homme », a déclaré Amnesty International.

En juillet 1996, le ministre de la Justice Enrique Meyer avait dénoncé publiquement les violations des droits de l'homme systématiquement commises dans les prisons vénézuéliennes. Mais il n'avait rien fait pour améliorer la situation.

Comme dans la plupart des établissements pénitentiaires vénézuéliens, plus de 95 p. cent des personnes détenues dans la prison d'El Paraíso n'ont pas encore été jugées, en raison de l'extrême lenteur de la justice. La durée maximale de la détention provisoire, fixée à un an, est régulièrement dépassée. Une grande partie des détenus sont en fait innocents et ne recevront aucune indemnité pour l'erreur judiciaire dont ils auront été victimes. Ils risquent fort au contraire d'être grièvement blessés ou d'être tués pendant leur détention.

À titre d'exemple, une des victimes du massacre de "La Planta" était un mineur qui, aux termes de la loi, n'aurait jamais dû être incarcéré dans une prison pour adultes. Une décision de justice avait ordonné sa remise en liberté quelques semaines avant le massacre, mais n'avait pas été suivie d'effet.

Les autorités vénézuéliennes affirment que les mauvaises conditions de détention sont dues au manque de ressources. Cependant, la corruption et l'impunité ont systématiquement sapé les efforts destinés à améliorer la situation. Amnesty International pense qu'il manque au

gouvernement vénézuélien une réelle volonté politique d'honorer ses obligations en matière de droits de l'homme, nationales et internationales, concernant le milieu carcéral. Il s'agit notamment des dispositions contenues dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Depuis 1990, les prisons vénézuéliennes ont été le théâtre de nombreux massacres. Plus de 60 détenus ont été tués dans la prison de Retén de Catia, à Caracas, en novembre 1992 ; plus de 100 autres ont été tués, en janvier 1994, dans la prison de Sabaneta, à Maracaibo. Dans la plupart des cas, les gardiens de prison étaient directement responsables de ces homicides. C'est ainsi qu'en janvier 1994, six détenus de la prison d'État d'Aragua ont été exécutés par un membre de la Garde nationale, qui leur a tiré une balle dans le dos alors qu'ils étaient étendus sur le sol, sans défense. Les auteurs de ces homicides n'ont pas été poursuivis en justice et Amnesty International pense que cette impunité est la principale raison de la persistance des violations au Vénézuéla.

Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, a effectué une visite au Vénézuéla en juillet 1996. Il a présenté à cette occasion un mémorandum au président Rafael Caldera, lui demandant de prendre au plus vite des mesures efficaces pour améliorer la situation catastrophique dans les prisons. Dans ce mémorandum, l'Organisation faisait également part de sa vive préoccupation face aux graves violations des droits de l'homme signalées dans le pays, dont des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des "disparitions". Pierre Sané n'a pas pu rencontrer le président. Cependant, les autorités, dont le Secrétaire général de la présidence de la République et les ministres de la Justice et de la Défense, ont sévèrement critiqué les préoccupations et les recommandations d'Amnesty international, qu'elles ont jugées « tendancieuses et infondées ».

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas mis en œuvre les quelque 70 recommandations que l'Organisation lui avaient soumises dans un document publié en 1993 et qui avaient pour objectif d'améliorer la situation des droits de l'homme au Vénézuéla l